

# L'IRREDUCTIBLE...



Zoulika Merzoug  
Secrétaire Générale FO

A toutes et à tous, je vous souhaite, au nom du syndicat FO, une bonne et heureuse année 2017 et surtout une bonne santé...

Cette année sera une année de mobilisation.

Dés à présent, FO appelle l'ensemble des agents de notre ville, titulaires et contractuels, à être en grève le 12 janvier 2017.

A 9h00 retrouvons nous sur le parking arrière du syndicat (rue Camille Pelletan).

Nous partirons en cortège jusqu'à la mairie...

Nous appelons à une grève d'une journée.

Vous pouvez compter sur FO...

1<sup>er</sup> syndicat de notre commune...

Bonne année 2017

Janvier 2017

N° 39



## ÉDITO...

### LETTER OUVERTE À MONSIEUR LE MAIRE...

Le syndicat Force Ouvrière des communaux de la ville d'Aulnay-sous-Bois, depuis maintenant plusieurs mois combat les mesures de régression sociale dans notre ville, (régime indemnitaire en lien avec la maladie, suppression des jours de congés pour événement familiaux...).

Une nouvelle journée de grève est prévue le 12 janvier 2017.

Néanmoins, comme la tradition le prévoit, nous vous souhaitons à vous et votre équipe ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal une bonne année 2017. Nous en profitons pour vous adresser les vœux du personnel pour cette nouvelle année.

Le nouveau régime indemnitaire (*regroupant les primes, sauf la NBI, la prime de fin d'année...*) prévoit des montants maximum par agent :

*Exemple :*

*Un adjoint administratif, Une ATSEM, etc..., pourraient prétendre à :*

*10800 euros/an*

*SOIT 900 EUROS DE PRIME PAR MOIS !!!*

### FO DEMANDE POUR LE PERSONNEL LA REVALORISATION DES PRIMES EN 2017 !!!

Le syndicat demande également :

- ↳ La titularisation des emplois précaires
- ↳ La hausse du prix des tickets restaurant
- ↳ La mise en place des chèques vacances
- ↳ L'augmentation des primes « médailles » des 20, 30 et 35 ans
- ↳ De meilleures conditions de travail...
- ↳ Une vigilance quotidienne du respect des agents !
- ↳ Le retour des jours de bonification retraite attribués comme auparavant
- ↳ La prise en charge des frais de nettoyement des tenues de travail
- ↳ Une augmentation de la prise en charge (mairie) de la mutuelle.
- ↳ Des garanties pour les agents qui seront transférés sur le territoire (Grand Paris).



CE JOUR LÀ...



## PERMANENCE !

**FO tiendra une permanence « salaire » à partir de janvier 2017.**

**En effet, le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, va devenir le régime indemnitaire de référence et remplacera la plupart des primes et indemnités existantes.**

**Aucun agent ne doit perdre de l'argent !!!**

**Afin de connaitre vos droits contactez nous :**

Port : 06.17.91.41.45  
[Fo.aulnay@gmail.com](mailto:foaulnay@gmail.com)



**RÉSISTER FO  
ET NE PAS LÂCHER**

## CARTON ROUGE...

**LE 30 NOVEMBRE 2016, FO EST INTERVENU POUR DES FAITS TRÈS GRAVES !!!**



arrêtée 5 jours.

*Le 30 novembre elle a rencontré Monsieur [REDACTED] et Monsieur [REDACTED] (2 responsables)*

*Ce jour, elle s'est présentée à notre local syndical pour nous signaler les faits. Nous lui avons fait remplir une fiche d'incident que nous joignons au présent courrier.*

*Nous joignons également la déclaration d'accident de travail, la main courante du commissariat et l'arrêt de travail.*

*Madame [REDACTED] nous signale qu'un autre agent aurait également été victime d'une agression par la même personne sur le trajet pour se rendre à son lieu de travail.*

**Pour Force Ouvrière :**

- 1) Les agressions verbales et physiques ne sont pas tolérables ni acceptables dans les services.
- 2) Le comportement de Madame [REDACTED], si les faits sont avérés, est inadmissible !!!
- 3) Toute la lumière doit être faite sur cette sombre histoire !
- 5) Des sanctions exemplaires doivent être prises le cas échéant.
- 6) Un responsable encadrant intermédiaire doit être nommé pour s'occuper du secteur.

*Nous demandons à être informé au fur et à mesure de tous les faits concernant cette affaire.*

*Nous accompagnerons Madame [REDACTED] dans toutes ces démarches, rendez-vous et autres...*

*Cordialement.*

**MALGRÉ NOS RELANCES... PAS DE SON PAS D'IMAGE !!!**

**Pourtant, il n'y a pas si longtemps que ça, la municipalité suspendait à tour de bras et parfois même sans raison valable... (Exemple du gardien de nuit des cèdres suspendu en attendant d'être sanctionné... SANCTION QU'IL ATTEND TOUJOURS 2 ANS APRÉS !!!)**

**POURQUOI CE SILENCE ???**



C'est mon syndicat !  
avec Force Ouvrière, je revendique l'augmentation générale des salaires.



RÉSISTER FO  
ET NE PAS LACHER



## ACTU DES SERVICES...



L'année 2016 a été riche en mouvements sociaux.

Grèves et manifestations dans les crèches, au service bâtiment, nombreuses pétitions dans plusieurs services maltraités par les différentes directions de la ville.

Mais ce n'est pas fini : La Municipalité veut maintenant s'attaquer aux acquis pour lesquels se sont battus nos anciens !

Après la baisse du régime indemnitaire pour maladie ordinaire et la suppression de jours de congés pour événements familiaux, quelle sera la prochaine étape ?

Mes Camarades, FORCE OUVRIÈRE appelle à un mouvement de grève illimité, reconductible et de manifestation le 12 janvier 2017.

Votre participation est primordiale. Si nous n'arrivons pas à faire reculer la Municipalité, alors ce sera la porte ouverte à toutes les régressions sociales !

Le 8 décembre, nous étions plus de 300 devant la Mairie, le 12 janvier nous devons nous mobiliser encore plus. Si chacun des manifestants du 8 décembre emmène un camarade, nous serons 600 !

Le 12 janvier, nous appelons l'ensemble du personnel à nous rejoindre en bas de la bourse du travail, 21 rue Jacques Duclos, nous partirons en cortège jusqu'à l'Hôtel de Ville où nous nous ferons entendre !

Après avoir demandé à être reçus, nous retournerons en cortège jusqu'à la Bourse du Travail où nous nous séparerons.

Nous précisons que le préavis de grève couvre la journée complète.

Tous en manifestation le 12 janvier, nous comptons sur vous, nous ne lâcherons rien !!!

## AGENTS CONTRACTUELS...

### AGENTS CONTRACTUELS : RENFORCEMENT DE LA PROTECTION

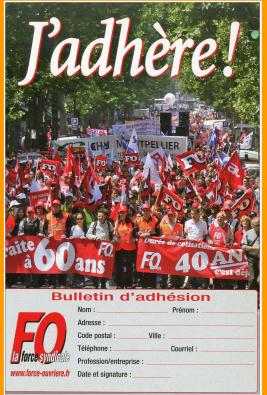
Le décret n° 2016-1156 du 24 août 2016 crée une protection en direction des agents contractuels lanceurs d'alertes, ou dénonçant des faits de harcèlement, des délits, etc...

Il précise notamment que ces agents ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure discriminatoire, directe ou indirecte en matière de recrutement, d'affectation, de rémunération, promotion, évaluation, discipline...

#### Commentaire FO :

Il s'agit d'un nouveau droit pour les agents contractuels de la fonction publique. Cette mesure, bien que nécessaire, rapproche encore une fois le statut des contractuels de celui des fonctionnaires. Pour Force Ouvrière, la véritable garantie à apporter à nos collègues contractuels consiste à les intégrer dans la fonction publique. Fait à Paris, le 1er septembre 2016





## LETTRE A MONSIEUR LE MAIRE SUITE A LA GRÈVE DU 15/12/2016

Aulnay, le 19 décembre 2016

Monsieur BESCHIZZA  
Maire de la Ville  
D'Aulnay sous Bois

**Objet : Baisse du régime indemnitaire pour maladie ordinaire.**

### A REMPLIR...

**Noms**.....  
.....

**Prénoms**.....  
.....

**Adresse**.....  
.....  
.....

**Portable**.....  
.....

**Mail**.....  
.....

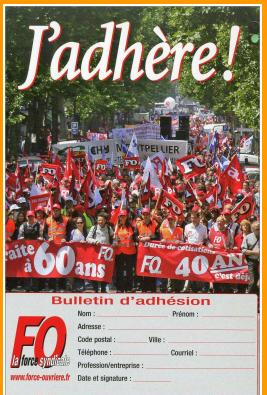
**Service**.....  
.....

**Fonction**.....  
.....

**Grade**.....  
.....

**Ancienneté**.....  
.....

**Signature :**



Monsieur le Maire,

Malgré le mouvement de grève et la manifestation du 15 décembre 2016, les agents de la ville n'ont pas été entendus.

Vous voulez diminuer le régime indemnitaire à partir du onzième jour d'arrêt en maladie ordinaire.

Mais que va-t-il se passer pour les agents souffrant d'une maladie chronique, d'une maladie génétique ou orpheline ?

Comment vont faire ces agents qui ont besoin de traitements ou de soins réguliers. Ils sont souvent en arrêt de travail et consultent régulièrement dans des établissements hospitaliers.

Ces agents qui ne sont pas en longue maladie ni en accident de travail seront les premiers pénalisés.

Lorsque nous avons été reçus en délégation, la Direction s'est plainte que des agents s'arrêtaient pour un simple rhume.

Les agents qui travaillent auprès des enfants et qui sont contagieux doivent ils continuer à travailler auprès des enfants au risque de leur transmettre leur pathologie ? L'hygiène n'est elle pas une priorité dans les crèches et les écoles ?

Pour les agents qui tomberont malades, ce sera la double peine, surtout pour les petits salaires. Que leur restera-t-il pour vivre après la baisse de leur régime indemnitaire ?

Devons nous nous sentir coupables d'être malades, la réponse est non !!!

C'est un cri d'alerte que nous vous envoyons au nom de tous les employés de la Ville. Les agents sont en colère.

Monsieur le Maire, que l'inquiétude et le mal-être des agents ne vous empêchent pas, ainsi que la direction de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Nous ne savons pas si ceux-ci en passeront d'aussi bonnes, sachant ce qui les attend au mois de janvier 2017.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

MERZOUG Zoulika  
Secrétaire Générale  
FO communaux d'Aulnay